

Séance publique du Conseil Municipal en date du 17 Mai 2016.

1. Délibération Convention avec ERDF

Monsieur le Maire nous informe de la demande d'ERDF de signer une convention pour mettre en place un droit de passage sur la parcelle cadastrée B 1231, afin d'effectuer des travaux dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique. Il donne lecture de la proposition de convention.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, donne son accord pour la signature de la convention, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 31/2016.

2. Délibération approuvant adhésions nouvelles au SIAHBLV

Monsieur le maire nous rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire (SIAHBLV) a pour mission l'aménagement des eaux superficielles en vue de protéger les personnes et les biens en tenant compte de la nécessité de préserver les ressources en eaux souterraines et en procédant à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur des milieux aquatiques. Il a pour vocation de favoriser l'entretien du lit et des berges des cours d'eau de manière cohérente sur l'ensemble du bassin versant et peut directement intervenir, dans certaines conditions, sur le territoire des communes adhérentes.

Le syndicat est également la structure porteuse du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Bièvre-Liers-Valloire, en cours d'élaboration.

Monsieur le maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale confirme son souhait de disposer d'une structure unique de gestion des rivières sur le périmètre du SAGE pour coordonner les interventions sur les différents cours d'eau de Bièvre-Liers-Valloire et de disposer d'une structure porteuse pour un futur contrat de rivière.

Monsieur le maire indique que le comité syndical, soutenu par les services de l'état, avait déjà voté à l'unanimité en 2013, l'élargissement du périmètre du syndicat à 13 communes iséroises du bassin versant de Bièvre-Liers-Valloire et que 2 de ces communes (Primarette et Moissieu sur Dolon) n'avaient pas souhaité adhérer à cette époque.

Considérant les délibérations de demande d'adhésion des communes de Primarette et de Moissieu sur Dolon ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, approuve l'adhésion des communes de Primarette et de Moissieu sur Dolon au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre Liers Valloire. Il approuve les statuts et le règlement intérieur joints à la présente délibération et charge Monsieur le maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 32/2016.

3. Délibération autorisant le Maire à signer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la Commune dans le cadre des travaux d'accessibilité

Monsieur Le Maire nous informe que pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que les déclarations préalables), déposées au nom de la Collectivité, il convient de joindre au dossier, une délibération autorisant le Maire à déposer et à signer une telle demande.

En effet, cette autorisation n'entre pas dans le champ d'application des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire. De plus, les textes législatifs indiquent que les attributions du Maire, pour administrer les propriétés de la Commune sont exercées au nom de la commune « sous le contrôle du Conseil Municipal ».

Monsieur Le Maire nous rappelle que les projets de travaux communaux rentrent dans la démarche d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) dont il est rappelé ci-dessous l'échéancier :

Bâtiment	Date travaux
Ecole Primaire	2016
Mairie	2017
Salle des Fêtes et Stade	2018
Salle Polyvalente	2019
Bibliothèque et Eglise	2020
Ecole Maternelle et Poste	2021

Ces travaux nécessitent au préalable l'obtention d'une autorisation de travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-21,

Vu les articles R423-1, L 421-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant la présentation faite en Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2015,

Considérant que la réalisation des travaux d'accessibilité nécessite au préalable l'obtention d'une autorisation,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, décide d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer et à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme concernant les travaux de mise en accessibilité. Il charge Monsieur Le Maire et Monsieur Le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 33/2016.

4. Proposition TDF

Monsieur le Maire rappelle que TDF a proposé à la Commune de racheter le terrain sur lequel ils ont une antenne, pour 35 000 euros (ce qui correspond à 10 ans de loyers).

Il nous informe qu'il a pris renseignements auprès des autres communes qui auraient pu avoir la même proposition : ces communes n'ont pas eu de contact pour un achat de terrain car il s'agit principalement d'antennes situées le long du TGV et les terrains appartiennent à la SNCF.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de TDF.

5. Projet école / tènement voisin au groupe scolaire

Le projet n'a pas beaucoup évolué depuis que les acteurs sont tombés d'accord avec l'architecte sur le projet de réhabilitation. La discussion porte dorénavant sur l'acquisition du tènement voisin, parcelle A 457. L'objectif de cet acquisition est de ramener la cantine scolaire près de l'école (et éviter ainsi aux enfants de traverser la route) et de sécuriser l'entrée de l'école en la transférant de l'autre côté. C'est un tènement en indivision entre les enfants du propriétaire. Plusieurs discussions ont eu lieu autour du prix de vente. La Commune s'est entretenue avec PLURALIS pour savoir si ce dernier souhaitait porter ce projet, mais PLURALIS ne souhaite pas

acheter le tènement. L'évaluation de France Domaines s'élève à 175 000 euros. Le Conseil n'est pas très favorable pour une acquisition complète (maison et terrain) et pourrait proposer aux propriétaires une vente séparée, ce qui pourrait satisfaire l'ensemble des protagonistes. La réflexion porte également sur une éventuelle démolition (du hangar, de la maison complète ?). M. HERNAN de PLURALIS a proposé aux élus de rencontrer EPORA (société qui porte les projets des collectivités territoriales). Le rendez-vous est fixé au 19 mai. Dossier à suivre.

6. Fusion des Intercommunalités

Suite au bureau communautaire du mois de mai, Monsieur le Maire nous informe que la CCTB a décidé de travailler avec la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. M. NUCCI et M. CHARVET se sont ainsi rencontrés. Le souhait des intercommunalités est d'entériner la fusion en Janvier 2019.

7. Z.A. les Blaches

Suite à l'extension de la Zone d'Activités, deux lots ne sont pas encore vendus. L'aménagement poursuit son cours, l'enrobé ne sera mis qu'une fois les travaux d'installation des entreprises terminés.

8. Compte-rendus des commissions

Commission intercommunale Sports :

M. MERMET nous explique que la piscine avait des fuites sur le réseau enterré extérieur : l'entreprise Laquet et l'entreprise E.T.E ont procédé à la réparation de la tuyauterie. L'équipement est de nouveau opérationnel. La CCTB n'a pas eu à faire l'avance des frais. Il reste à confirmer la répartition des responsabilités entre l'équipe de maîtrise d'œuvre, et les entreprises. Ouverture annuelle de la piscine à partir du 18 mai.

M. MERMET nous rapporte également que le gymnase est victime de nombreuses incivilités.

Commission Petite Enfance :

Mme MARGARIT nous explique qu'elle a porté principalement sur le bilan du LAEP.

9. Questions diverses

a) Rencontre avec les responsables de La Poste

Monsieur le Maire nous informe qu'il a rencontré Mme FRIZZARIN (déléguée aux relations territoriales de La Poste) et Mme SCANU (responsable d'exploitation secteur Beaurepaire La Côte Saint André) jeudi 12 mai. Elles se sont présentées puisqu'elles sont nouvelles sur le secteur. Puis elles ont informé Monsieur le Maire que le bureau de poste de JARCIEU fermera pendant 3 semaines courant juillet. Il a été proposé durant cette fermeture de mettre en place un 'relais commerçant' sur la Commune. Elles ont également parlé d'un éventuel passage en agence postale ou en relais commerçant pour la suite. Après avoir longuement discuté sur le sujet, le Conseil municipal décide ne pas accepter la proposition du relais poste chez un commerçant pour la fermeture estivale. Il propose de prendre le temps de la réflexion pour un passage en relais commerçant ou en agence postale.

b) Opération village propre

Mme HUGONNARD propose de faire le point sur l'opération village propre du 27 avril dernier. Bilan plutôt mitigé. Une quarantaine de personnes (adultes et enfants) ont participé à cette opération. Ils ont pu remplir un camion de déchets. Le plus difficile a été de récupérer les

ordures dans les fossés ou les buissons. L'ensemble des participants et des élus sont d'accord pour renouveler l'opération l'année prochaine avec l'espoir que cela mobilisera plus de monde. Mme HUGONNARD soulève la question du nettoyage des bords du Dolon (dangereux et qui prend beaucoup de temps), et propose de faire une opération ponctuelle à part.

c) 25 ans de la Bibliothèque

Les 25 ans de la bibliothèque ont lieu le samedi 21 mai à partir de 10 h 00. La Commune offre l'apéritif à 18 h 00 après les discours des officiels et le temps de lecture. Il est demandé aux élus d'être présents pour la préparation, le service et le rangement. Rendez-vous à 16 h 30.

d) Voque annuelle

M. CORNU Nicolas (Président du Comité des fêtes) informe l'assemblée que les demandes des forains sont de plus en plus nombreuses, et les manèges imposants. Le problème se pose pour l'installation des manèges et des caravanes. Réflexion en cours.

e) Enquête publique portant sur la modification du PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique s'est tenue du 4 avril au 3 mai. Le commissaire-enquêteur a remis ses conclusions en mairie. Le Conseil municipal devra ensuite délibérer (le mois prochain) pour approuver le projet de modification du PLU.

**Le prochain conseil municipal est fixé au
Lundi 20 Juin 2016 à 20 Heures.**